

Evaluer Conseiller



# Procédure d'amélioration des enseignements

# Programme de la mesure et des actions

## Etape

# 1

### Actrices/Acteurs

- La **composante** par l'intermédiaire de sa commission pédagogie/formation/évaluation ou par l'intermédiaire de son équipe de formation nomme un-e **Responsable de l'évaluation** au sein de la composante. Cette personne est chargée de rédiger le projet d'évaluation de la composante, de le faire valider par la commission pédagogie/formation/évaluation puis de le déposer sur le Portail de l'évaluation pour permettre sa diffusion. Cette personne doit également travailler avec les équipes de formation pour rédiger un projet commun.
  - La programmation de la mesure des **enseignements en L1 et L2** sera sous la responsabilité du **Comité de Suivi du LMD** qui désignera un-e Responsable de l'évaluation.
  - La mesure des Unités d'Enseignements (UE) transversales sera programmée par le-la **responsable des UE transversales**.
  - Le Service ICAP participe avec la composante à l'élaboration du projet en participant aux réunions de travail sur le projet et en apportant des conseils.
- Responsabilités de la composante envers les enseignant-e-s<sup>1</sup> :**
- Promouvoir l'évaluation.
  - Les informer.
  - Les intégrer dans l'élaboration du projet d'évaluation annuel.
  - Les associer à une réflexion sur l'évaluation pour qu'ils-elles soient partie prenante.
  - Les inciter à suivre les formations et les conférences proposées sur l'évaluation.
  - Les inciter à utiliser les résultats des évaluations dans leur portfolio.

### Responsabilités de la composante envers les étudiant-e-s :

- Promouvoir l'évaluation : expliquer les enjeux de l'évaluation car c'est un bon moyen pour sensibiliser les étudiant-e-s sur l'utilité de l'évaluation.
- Les informer : les enseignant-e-s peuvent commencer leurs enseignements en évoquant les évaluations de l'année précédente et les améliorations qui ont été apportées.
- Garantir le bon déroulement des opérations et le respect des règles et des principes adoptés.
- **Un-e Responsable de l'évaluation doit être impérativement identifié-e dans chaque composante.**

### Produit

- Le projet d'évaluation de la composante doit être établi annuellement.
- Il contient l'objectif, la liste des UE<sup>2</sup>, des formations<sup>3</sup> et des stages qui seront évalués. Il faut également préciser le calendrier, la périodicité et les modalités d'évaluation.
- Il pourra être rédigé en ligne par l'intermédiaire du Portail de l'évaluation ou en téléchargeant et en remplissant un formulaire sur le Portail.
- Le projet doit être déposé sur le Portail de l'évaluation avant la fin octobre de chaque année.
- L'objectif est d'atteindre 100 % des formations, UE et stages évalués à la fin du contrat quadriennal 2007-2010.

### Diffusion

- Le projet sera diffusé via le Portail de l'évaluation à l'ensemble de l'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL). Il s'agit du plan de route de la composante pour l'évaluation des enseignements dont elle est responsable.



<sup>1</sup> Le terme « enseignant-e » est utilisé pour désigner à la fois les enseignant-e-s ou enseignant-e-s-chercheur-e-s titulaires, les ATER, les moniteur-ice-s et les vacataires.

<sup>2</sup> Le terme « Unité d'Enseignement (UE) » recouvre ce qui est aussi appelé bloc, module ou matière.

<sup>3</sup> Le terme formation recouvre aussi bien une étape de formation (ex. : L1 ou L2) que la formation globale (ex. : Licence ou Master).

# Conception de la mesure

## Etape

## 2

### Actrices/Acteurs

- Le-la Responsable de l'évaluation de la composante établit un questionnaire type avec l'aide du SUP. Ce questionnaire devra être validé par la commission pédagogie/formation/évaluation puis il sera déposé sur le Portail de l'évaluation pour permettre sa diffusion. Ce questionnaire doit être court et mis à la disposition des enseignants. Les enseignant-e-s concerné-e-s par les évaluations doivent avoir été impérativement informé-e par la composante.
- Le **Responsable de l'évaluation** de la composante incite les **enseignant-e-s** à réaliser des évaluations plus personnalisées correspondant mieux à une démarche réflexive sur leurs propres enseignements

**ICAP** accompagne les enseignant-e-s qui souhaitent faire cette démarche. Les questionnaires réalisés dans cette démarche intégreront également au minimum une question type décidée par la composante.

- **ICAP** accompagne la composante et les enseignant-e-s dans l'élaboration de leurs outils : définition des critères d'évaluation, choix de l'outil, choix de la date de passation, mise en ligne du questionnaire sur le Portail, formatage du questionnaire papier pour un traitement par lecture optique, ...



# Réalisation de la mesure

## Etape

3



### Actrices/Acteurs

- La **composante** peut réaliser des évaluations en réservant des créneaux horaires pour les évaluations, en réservant des salles informatiques pour des évaluations en ligne, en informant les étudiant-e-s de la démarche d'évaluation au sein de la composante.
- Lorsqu'il s'agit d'une évaluation personnalisée, les **enseignant-e-s** sont chargé-e-s de faire passer leurs questionnaires, leurs entre-

tiens, ... Ils-Elles doivent informer les étudiant-e-s de la procédure et de l'objectif de l'évaluation.

- **ICAP** aide les enseignant-e-s à organiser la réalisation de la mesure : conseils pour informer les étudiant-e-s, aide pour mener des entretiens, pour diffuser les questionnaires, ...

- **Tous les acteurs doivent s'assurer que l'anonymat des étudiant-e-s est préservé.**

### Produit

Suite à l'évaluation des **données** sont recueillies : il peut s'agir de données quantitatives ou de données qualitatives.

### Diffusion

Aucune donnée n'est diffusée à cette étape. Seul **ICAP** y accède pour pouvoir les analyser.



# Traitement et analyse des données

## Etape

# 4



### Actrices/Acteurs

ICAP<sup>4</sup> analyse les données et envoie un rapport de l'évaluation à chaque enseignant-e-s concerné-e-s par une évaluation. Ce rapport sera également accompagné de la présentation des données agglomérées (pourcentages présentés sous forme d'histogramme). Lorsqu'il s'agit de questionnaires papier, ICAP retournera tous les questionnaires aux enseignants ou aux responsables des UE et de formation. Les enseignant-e-s et les responsables d'UE ou de formation sont les seuls destinataires des rapports des évaluations.

Après la réception du rapport rédigé par ICAP, les enseignant-e-s peuvent accéder à leur **bilan de l'évaluation** sur le Portail de l'évaluation. Ce bilan sera généré automatiquement par le Portail de l'évaluation et ne concernera que les questions types décidées par la composante. Les enseignant-e-s pourront commenter les résultats obtenus.

• Lorsqu'au sein d'une composante, toutes les évaluations sont terminées, le-la Responsable de l'évaluation accèdera à la visualisation des réponses agglomérées de chaque question type qu'elle a posée. En revanche, elle ne peut pas accéder

aux réponses concernant un enseignement particulier pour respecter la confidentialité des résultats aux enseignant-e-s. **Le-La Responsable de l'évaluation rédigera avec l'aide du SUP un rapport de synthèse des évaluations de la composante** et des propositions d'amélioration de la formation.

• **Le-la Vice-président-e délégué-e du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (CEVU) chargé d'ICAP et des TICEs** et le **ICAP** rédigent un rapport annuel de synthèse à partir du bilan de chaque composante.

### Produit

- Un rapport d'évaluation de chaque enseignement rédigé par ICAP.
- Un bilan d'évaluation rédigé par chaque enseignant-e concerné-e par une évaluation.
- Un rapport de synthèse de la composante rédigé par le-la Responsable de l'évaluation de la composante.
- Un rapport de synthèse de l'établissement rédigé par le-la Vice-président-e délégué-e du CEVU chargé d'ICAP et des TICEs. Le rapport annuel de synthèse de l'évaluation est présenté aux membres du CEVU, du Conseil d'Administration (CA) de l'UCBL

et à l'Equipe Présidentielle. Il permet de renseigner les indicateurs prévus dans le cadre des subventions du contrat quadriennal avec l'Etat et avec la Région Rhône-Alpes et de justifier des actions d'améliorations des enseignements mises en oeuvre dans l'établissement.

### Diffusion

Le rapport d'évaluation n'est diffusé qu'aux enseignant-e-s concerné-e-s.

- Le bilan d'évaluation n'est diffusé qu'aux étudiant-e-s concerné-e-s.
- Les rapports de synthèse de la composante et de l'établissement sont diffusés à l'ensemble des étudiant-e-s et personnels de l'UCBL.

<sup>4</sup> ICAP est tenu au secret professionnel et de ce fait s'engage à ne pas communiquer d'informations sur les évaluations (données brutes, données agglomérées) sans l'accord des enseignant-e-s concerné-e-s.

# Actions et innovations pédagogiques

Etape

5



## Actrices/Acteurs

Après avoir rédigé le rapport d'évaluation, les Conseiller-ère-s Pédagogique d'ICAP peuvent proposer aux enseignant-e-s des actions et des innovations pédagogiques. Il peut s'agir d'un accompagnement pédagogique personnalisé aux enseignant-e-s qui le souhaite ou de les orienter vers des formations spécifiques.

- Après avoir rédigé le rapport de la composante, ICAP peut également proposer à la composante de mettre en place des actions et des innovations pédagogiques.

## Produit

- Un bilan personnalisé par enseignant.
- Un bilan de la composante.

## Diffusion

- Le bilan personnalisé ne concerne que l'enseignant-e et n'est pas diffusé.
- Le bilan de la composante n'est diffusé qu'au sein de la composante.

# Schéma de la procédure d'amélioration des enseignements





## Contacts

### **Vice Président Délégué aux TICEs et à la Pédagogie**

Patrick BOIRON

Email : [boiron@univ-lyon1.fr](mailto:boiron@univ-lyon1.fr)

Tél : 04 78 77 70 20

### **Responsable des évaluations – Service ICAP**

Emmanuel SYLVESTRE

Email : [emmanuel.sylvestre@recherche.univ-lyon1.fr](mailto:emmanuel.sylvestre@recherche.univ-lyon1.fr)

Tél : 04 26 23 71 36

## Service ICAP

### **Communication**

Chahira YAHIAOUI

### **Infographie et mis en page**

Monique BILLAUD

### **Photos**

Nadine BEYSSERIAT